



Réf. Farde e-Assemblées : 2375942

TRADUCTION**N° OJ : 116****Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020****Objet :** Subside à la " Vrije Universiteit Van Brussel (VUB)" pour le projet BRUTUS : 10.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu le crédit inscrit à l'article 70008/33202 du budget ordinaire de 2020 par modification budgétaire, feuillet 01 2020 adopté par le Conseil communal le 09/11/2020, sous réserve de l'approbation de la Tutelle ;

Considérant que la Vrije Universiteit van Brussel a entièrement rempli les obligations prévues par la loi et la délibération du Conseil communal précitées.

Vu l'avis de la section de l'Instruction publique ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique :

Octroyer le subsidie suivant :

-10.000,00 EUR à la Vrije Universiteit van Brussel (VUB) pour le projet BRUTUS, tutorat pour les écoles néerlandophones - ED 20/46224.- Article 70008/33202 du budget ordinaire 2020, sous réserve d'approbation par l'autorité de tutelle des modifications budgétaires feuillet 1 de 2020 adoptée par le Conseil communal du 09/11/2020.

Annexes :